

LE P'TIT S'SCHNOOGA BLETTLA



LE MOT DU MAIRE

DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Covid-19</i>	1
<i>Budget 2019</i>	2 et 3
<i>Endettement communal</i>	3
<i>Taux d'imposition</i>	3
<i>Travaux d'enrobage</i>	4
<i>Au bonheur de Val</i>	4
<i>Trott'linette</i>	4
<i>Site internet</i>	4
<i>Informier</i>	4

Chers Rammersmattois,

Les membres des commissions du nouveau Conseil Municipal ont été désignés le 7 juin 2020.

Suite à cela, les budgets ont été votés le 28 juin dernier. Incluant une délibération des taux d'impositions 2020, vous trouverez, dans l'esprit de transparence qui caractérise votre nouvelle équipe municipale, un état des lieux détaillé ci-après.

Concernant la crise sanitaire, la vigilance doit rester de mise. En effet, si notre village recommence à vivre et s'animer pour notre plus grand plaisir, cela passe encore et toujours par le respect des gestes barrières. Maintenant connus et normalement maîtrisés, ils restent indispensables pour mettre un frein à la propagation du Covid-19. En résumé, prenez soin de vous et de vos proches!



En espérant que vous avez tous profité de cette jolie saison estivale.

Bonne rentrée à tous.

Benoît Haagen

COVID-19 PORT DU MASQUE

Afin de limiter les risques d'une reprise de l'épidémie, le port du masque grand public est rendu obligatoire à compter du 20 juillet dans tous les lieux clos recevant du public, en complément des gestes barrières (décret n° 2020- 884 du 17 juillet 2020).

S'agissant du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, sont concernés par cette obligation les espaces (halls d'accueil, espaces de réception, guichets...) qui reçoivent des usagers.

Pour rappel, des masques peuvent être retirés en mairie en cas de nécessité.

COVID-19
Le port du masque devient obligatoire dans les lieux publics clos à partir du 20 juillet



COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

BUDGET 2019

Le bilan financier 2019 présente un excédent de 72 828.54 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 18 454.49 € pour la section d'investissement.

Le résultat de clôture pour l'année 2019 présente donc un solde excédentaire de 54 374.05 €.

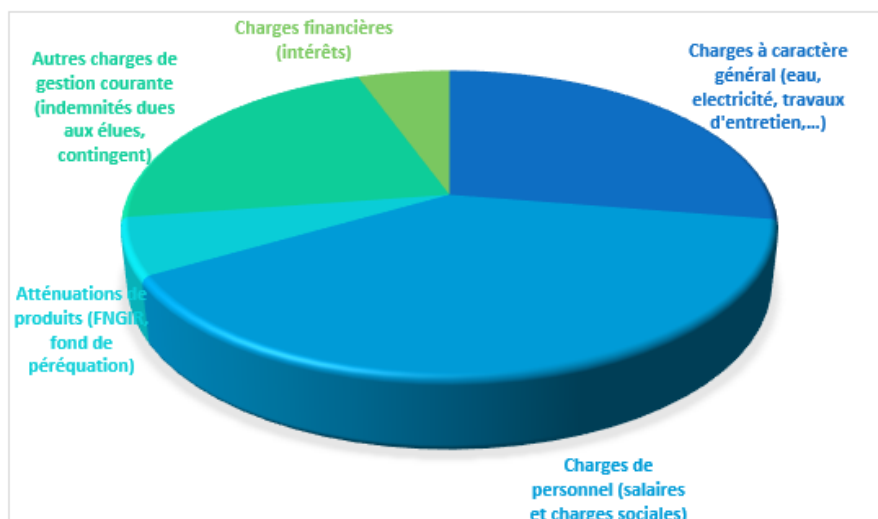
BALANCE 2019	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT 2019
Section de fonctionnement	188 627,27	261 455,81	72 828,54
Section d'investissement	116 483,27	98 028,78	-18 454,49
Résultat de clôture			54 374,05



MERCI POUR
VOTRE
PARTICIPATION AU
DON DU SANG

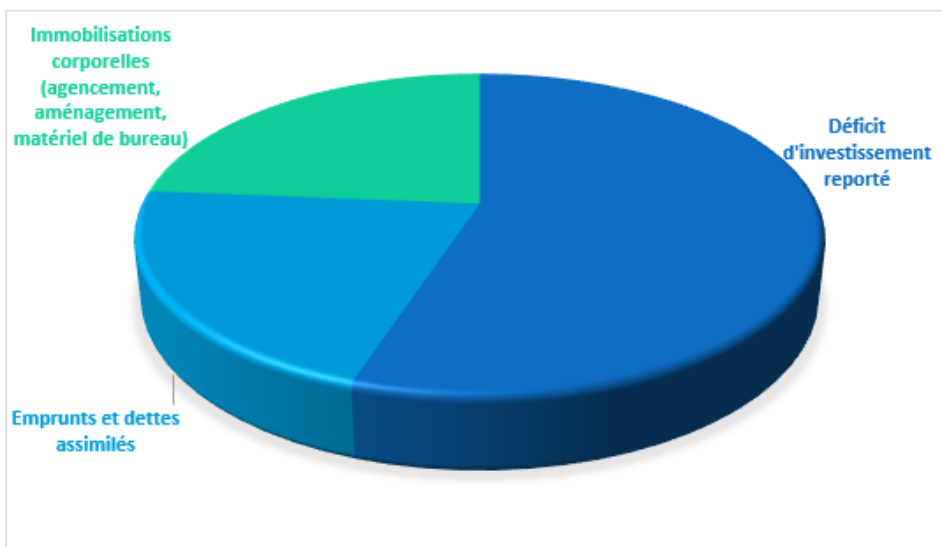
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

		PRÉVUES	RÉALISÉES
11	Charges à caractère général (eau, électricité, travaux d'entretien,...)	66 600,00	51 871,20
12	Charges de personnel (salaires et charges sociales)	78 400,00	73 328,17
14	Atténuations de produits (FNGIR, fond de péréquation)	11 800,00	11 390,00
65	Autres charges de gestion courante (indemnités dues aux élèves, contingent)	56 850,00	41 188,97
66	Charges financières (intérêts)	10 500,00	10 285,93
67	Charges exceptionnelles	537,00	
22	Dépenses imprévues	4 900,00	
Total dépenses réelles		229 587,00	188 064,27
Total dépenses d'ordre		21 393,82	563,00
Total dépenses de fonctionnement		250 980,82	188 627,27



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

		PRÉVUES	RÉALISÉES
1	Déficit d'investissement reporté	64 120,82	64 120,82
16	Emprunts et dettes assimilés	25 000,00	24 778,31
20	Immobilisations incorporelles (documents d'urbanisme)	1 000,00	
21	Immobilisations corporelles (agencement, aménagement, matériel de bureau)	38 100,00	27 584,14
Total dépenses réelles		128 220,82	116 483,27
Total dépenses d'ordre			
Total dépenses d'investissement		128 220,82	116 483,27



Nous nous tenons à votre disposition pour tous compléments d'informations.

ENDETTEMENT COMMUNAL

Au 1er janvier 2020, le montant de la dette communale s'élevait à 347'600 €.

Par rapport aux 229 habitants, le poids de cette dette représente :

1'518 € par habitant

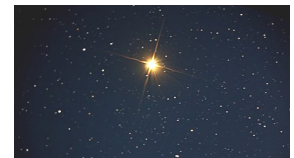
(Moyenne nationale : 598€/habitant)

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

L'ensemble des conseillers ont voté pour le maintien des taux des taxes directes locales pour l'année 2020.

- ◇ Taxe foncière (bâti) 10.52 %
- ◇ Taxe foncière (non bâti) 97.08 %
- ◇ Le produit afférent à la taxe d'habitation s'élève à 26 154 €

Le Conseil
Municipal
remercie



Mme et M. Knoll
André qui nous ont
fait découvrir le ciel
de Rammersmatt lors
de l'animation

«1ère nuit des étoiles»



Association Coup de



Pattes

pour le trappage et la
stérilisation des chats
du village

Conseil Municipal

En temps normal, les Conseils Municipaux sont ouverts au public. Cependant, la crise sanitaire actuelle ne nous permet pas d'accueillir plus de 2 personnes. Pour éviter tout conflit à l'entrée et dans un souci d'équité, les conseils se dérouleront donc en huis-clos jusqu'à l'amélioration de la situation. Néanmoins, les comptes-rendus pourront vous être communiqués par M. le Maire et les Élus du Conseil Municipal.



Mairie Rammersmatt



Horaires d'ouverture :

10h à 11h30 et 15h à 18h
lundi, mardi,
jeudi et vendredi

8h à 12h : samedi

Contact:

03.89.37.04.15

mairie.rammersmatt@wanadoo.fr

Bulletin rédigé par Laetitia Klein

TRAVAUX D'ENROBAGE

Initialement prévus du 1er au 3 juillet, les travaux d'enrobage ont démarré en avance à la surprise de chacun.

Dorénavant, nous avons dans notre village une nouvelle route traversante. À côté de la chapelle, l'arrêt de bus a été remis en état et permet à nos usagers d'embarquer sans avoir les pieds dans l'eau. Dans le même esprit pratique, le car scolaire peut désormais faire demi-tour sur la place aménagée à côté la ferme de M. Nedey.



Un grand merci à M. Peter ainsi qu'à Adeline Dehlinger pour leur implication dans ce projet.

DU NOUVEAU DANS LE VILLAGE...

AU BONHEUR DE VAL'

Depuis plusieurs semaines, Valérie nous propose des produits de producteurs locaux directement dans notre village.

- ◇ Viande et charcuterie, fromage
- ◇ Farine et pâtes
- ◇ Légume bio, etc...

**Tous les samedis de 13h30 à 15h30
devant la Mairie.**



... ET AUSSI TROTT'LINETTE

A partir de septembre, une animation Trott'Linette fera son retour à Rammersmatt. Elle concerne les bébés et les enfants jusqu'à 6 ans. Un moment convivial de jeux, de peintures, de découvertes, de bricolages et d'histoires. Les mamans, mamies, nounous sont les bienvenues pour accompagner les enfants.

Sans oublier les papas et les papis...

Une plaquette explicative sera distribuée avec les dates et horaires.

Réservez déjà le mercredi 16 septembre de 9 h à 11h30 à la salle « La Grange » de Rammersmatt.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez appeler :

Patricia PABST au 03 89 37 32 89

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Les informations figurants sur le site internet de la commune vont être mises à jour très rapidement.

INFORMER

Nous vous rappelons que le S'Schnooga Blettla est un petit journal ouvert à tous les Rammersmattois. N'hésitez pas à nous faire part de vos parutions...

